

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 septembre 2019

Financement de la recherche : les parties prenantes sont invitées à contribuer à la réflexion lancée par l'AMF

Mandatés en juillet dernier par le Collège de l'AMF pour affiner le diagnostic sur l'impact de MIF 2 sur le financement de la recherche et explorer les pistes d'amélioration s'agissant de la couverture des valeurs moyennes et petites, Jacqueline Eli-Namer, membre du Collège de l'AMF et Thierry Giami, président de la Société française des analystes financiers (SFAF), souhaitent recueillir les avis des différentes parties prenantes.

La couverture des sociétés cotées par des travaux de recherche indépendante est un élément nécessaire à la bonne formation des prix sur le marché et à la liquidité de ce dernier. Alors que les « grandes valeurs » de la cote sont largement couvertes, les capitalisations plus faibles sont traditionnellement moins suivies par les analystes. La mise en œuvre de MIF2, en imposant une facturation séparée du service de recherche, semble avoir à la fois accentué cette tendance et modifié l'économie du marché de la recherche. La baisse des prix de la recherche facturée, couplée à une rationalisation des budgets des investisseurs, a des conséquences sur le nombre d'analystes et la couverture des sociétés. En parallèle, la recherche subventionnée (« sponsorisée ») par les émetteurs se développe ce qui limite l'érosion de la production d'analyse mais soulève des problèmes spécifiques, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêt.

Le résultat de ces travaux devrait être disponible avant la fin de l'année 2019. Dans cette perspective, les parties prenantes qui souhaiteraient participer à cette réflexion sont invitées à communiquer tout élément de nature à l'étayer, tout particulièrement des données

chiffrées, d'ici au 30 septembre, à l'adresse suivante :

missionAMFrecherche@amf-france.org URL = [mailto:missionAMFrecherche@amf-france.org].

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

SUPPORT ÉVÈNEMENT

FINANCE DURABLE

16 décembre 2021

18ème Entretiens de l'AMF – Vidéos des interventions des entretiens



RAPPORT / ÉTUDE

MARCHÉS

05 juillet 2021

Cartographie 2021 des marchés et des risques



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

15 avril 2021

Le cadre juridique français permet d'accueillir les SPAC à Paris tout en veillant à la protection des investisseurs



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02